

LIGNY-LE-RIBAUT

DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

ANALYSE DES RESEAUX

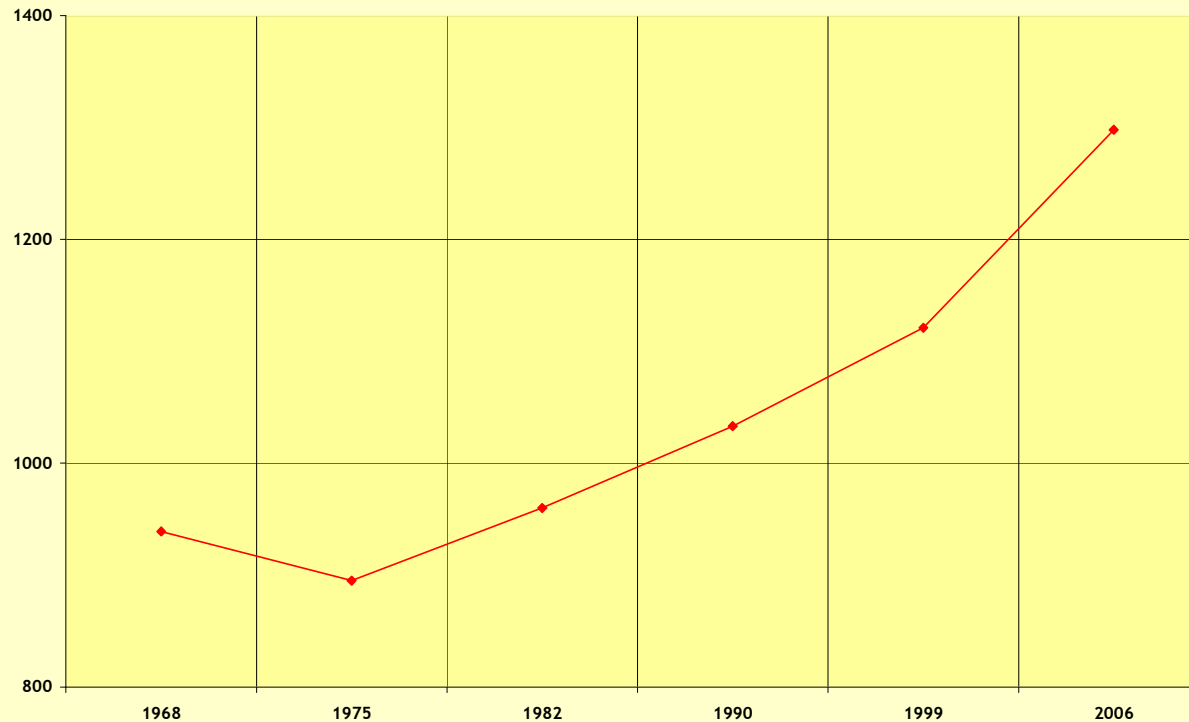


Réunion du 30 novembre 2009

DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Evolution de la population de Ligny-le-Ribault entre 1968 et 2006.



Source : INSEE

✓ 1298 habitants selon le recensement de 2006 contre 1121 habitants en 1999.

✓ Une croissance vigoureuse entre 1975 et 1999 (+0.97%) qui s'est accentuée depuis 1999 (+1.95%).

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

	1982-1990	1990-1999	1999-2006
Taux de natalité (‰)	8,8	10,5	12,7
Taux de mortalité (‰)	13,2	8,8	9,2
Solde naturel - Taux annuel (%)	-0,4	+0,2	+0,3
Solde migratoire - Taux annuel (%)	+1,4	+0,7	+1,8
Taux de variation annuel total (%)	+0,9	+0,9	+2,1

Source : INSEE

- ✓ Un taux de variation annuel positif qui s'appuie à la fois sur **un solde migratoire positif**, en constante augmentation, et un **solde naturel positif** qui fluctue.
- ✓ Depuis 1982, le taux de variation annuel est **positif** et **en augmentation**.

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE

Population de Ligny-le-Ribault par classe d'âge



✓ Une population **dynamique** : la classe active des 20-59 ans représente plus de la moitié de la population (56,9%).

✓ Une population **jeune** : les 0-19 ans représentent plus du ¼ de la population et ils sont plus nombreux que les + 60 ans.

Indice de jeunesse de Ligny-le-Ribault

	1999	2006
Commune de Ligny-le-Ribault	0.8	1.5
Canton de La Ferté Saint-Aubin	1.3	1.7
Département du Loiret	1.2	1.2

✓ Un **indice de jeunesse*** supérieur à 1.

✓ La population locale se renouvelle bien.

* Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans déterminant le renouvellement des générations.

FAMILLES

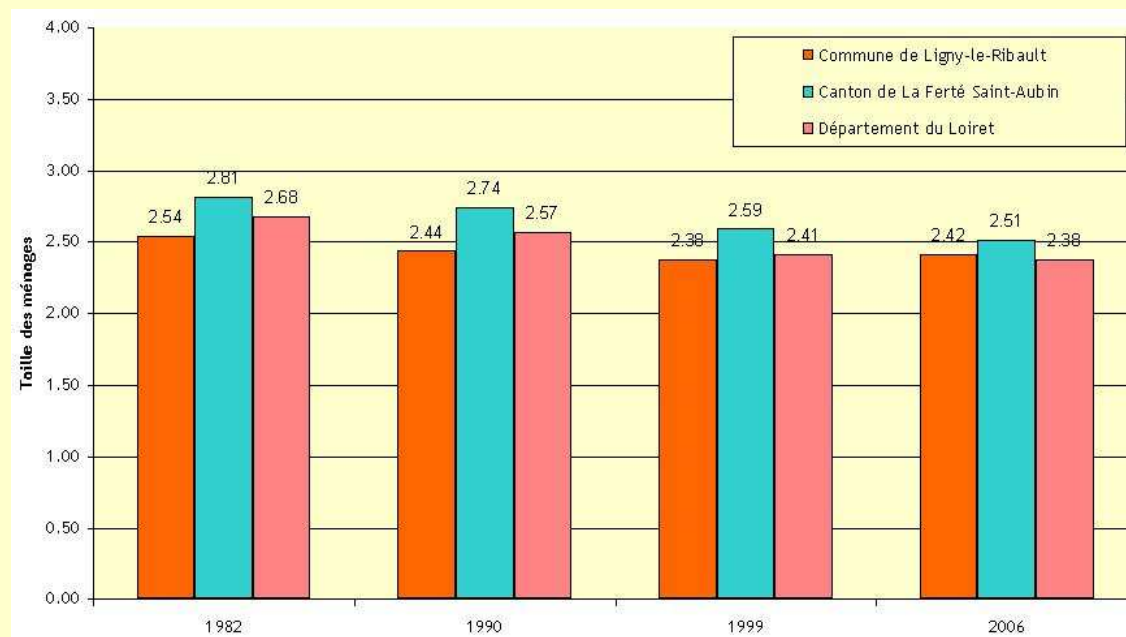
✓ Un nombre de ménages qui suit l'évolution démographique : il est en **augmentation** (537 ménages en 2006 contre 471 en 1999).

✓ La taille des ménages est légèrement inférieure à celle du canton mais elle est supérieure à celle du Loiret.

✓ Après une diminution entre 1982 et 1999, la taille des ménages est de nouveau en **augmentation** depuis 1999.

✓ Ce constat ne reflète pas la tendance nationale de desserrement des ménages.

Taille moyenne des ménages



Source : INSEE

✓ Il est à nuancer puisque les ménages du recensement de 1999 ne sont pas comptés de la même manière qu'en 2006.

HABITAT

✓ **704** logements recensés en 2006.

✓ Une majorité de résidences principales (76,3 %)

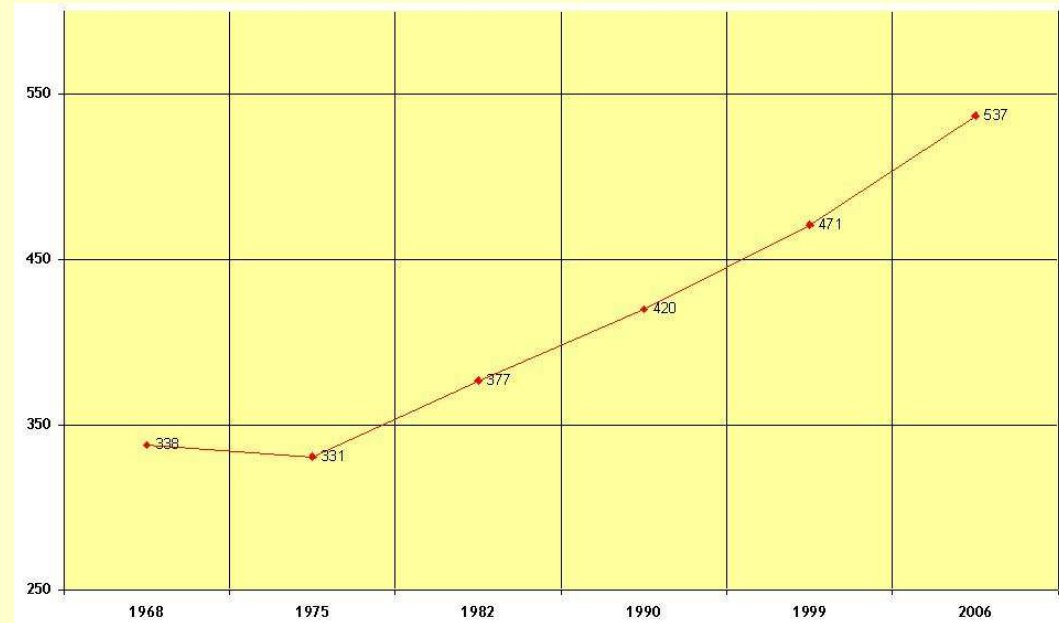
✓ Une vacance de 6,4% en 2006 qui a augmenté puisqu'elle était de 4,8% en 1999.

✓ La proportion de résidences secondaires et logements occasionnels est de 17,3%

✓ Depuis 1975, on constate une croissance continue du nombre de résidences principales. Le nombre de résidences secondaires, quant à lui, est stable.

✓ Un habitat dominé par la construction individuelle : 94,6% de maisons contre 5,0% d'appartements.

Evolution du nombre de résidences principales



Evolution des types de résidences

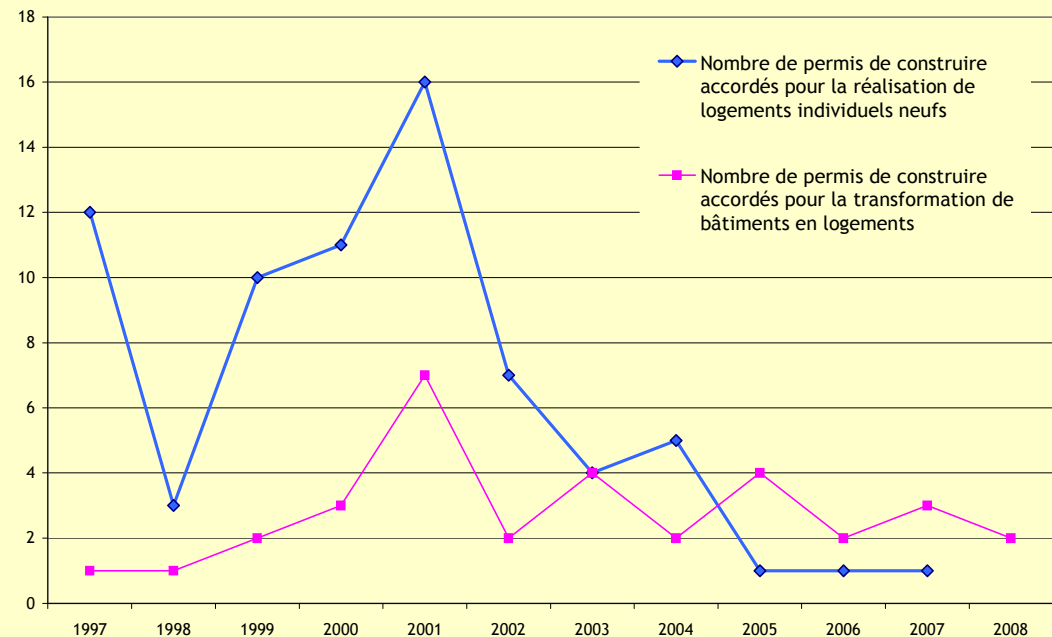
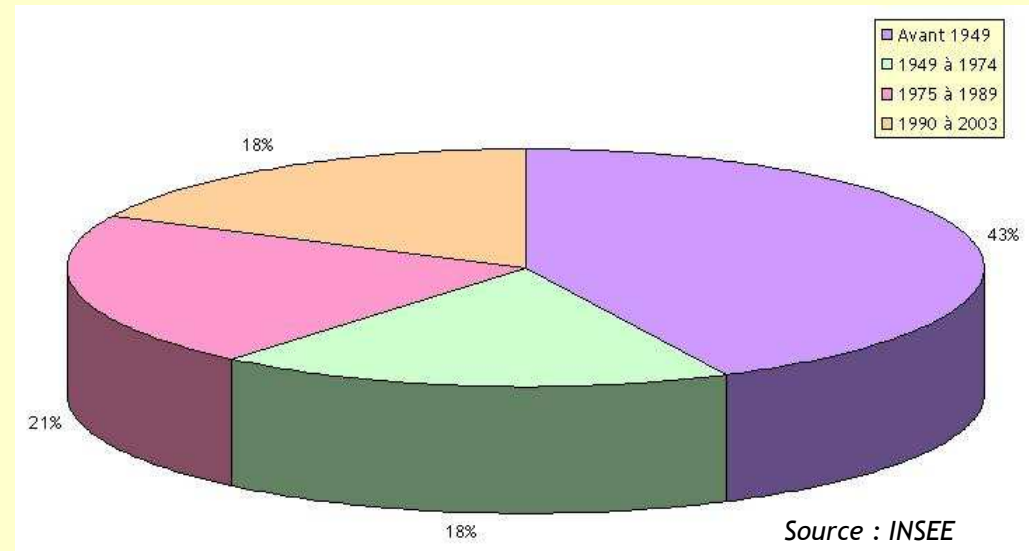
	1999	2006
Résidences principales	471	537
Résidences secondaires	120	122
Logements vacants	30	45

Source : INSEE

HABITAT

- ✓ Parmi les **537 résidences principales en 2006** : une majorité de propriétaires (75,6 %)
- ✓ Une **offre locative de 21,4%** dont 32 logements HLM.
- ✓ Un fort développement de l'habitat durant la 1ère moitié du XXème siècle.
- ✓ Un développement un peu plus soutenu entre 1975 et 1989 grâce aux opérations de lotissement.
- ✓ Une **demande en permis de construire pour du logement individuel neuf qui décroît depuis 1999**.
- ✓ Des demandes qui fluctuent en fonction des opérations d'aménagement (lotissements).

Epoque d'achèvement des résidences principales

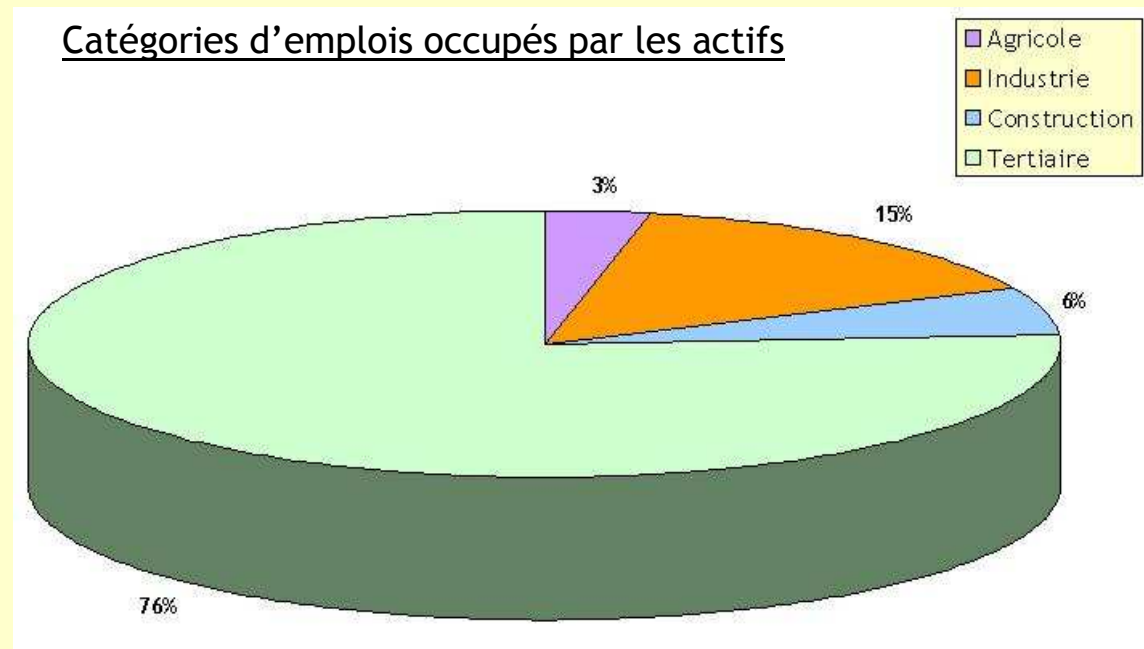


ACTIF AYANT UN EMPLOI

✓ **626 actifs** dont 589 (94,1%) ayant un emploi en 2006 contre **521 actifs** dont 476 ayant un emploi en 1999 (91,4%).

✓ A titre indicatif, en 1999 :

- 76 % travaillaient dans le secteur tertiaire,
- 15 % dans l'industrie,
- 6 % dans la construction,
- 3 % dans le secteur agricole.



✓ Une place prépondérante du secteur tertiaire puisqu'il concerne **les trois-quarts de la population active**.

✓ Seulement 20% des actifs ayant un emploi travaillaient et résidaient dans la commune en 2006 ⇒ Phénomène important de migrations alternantes.

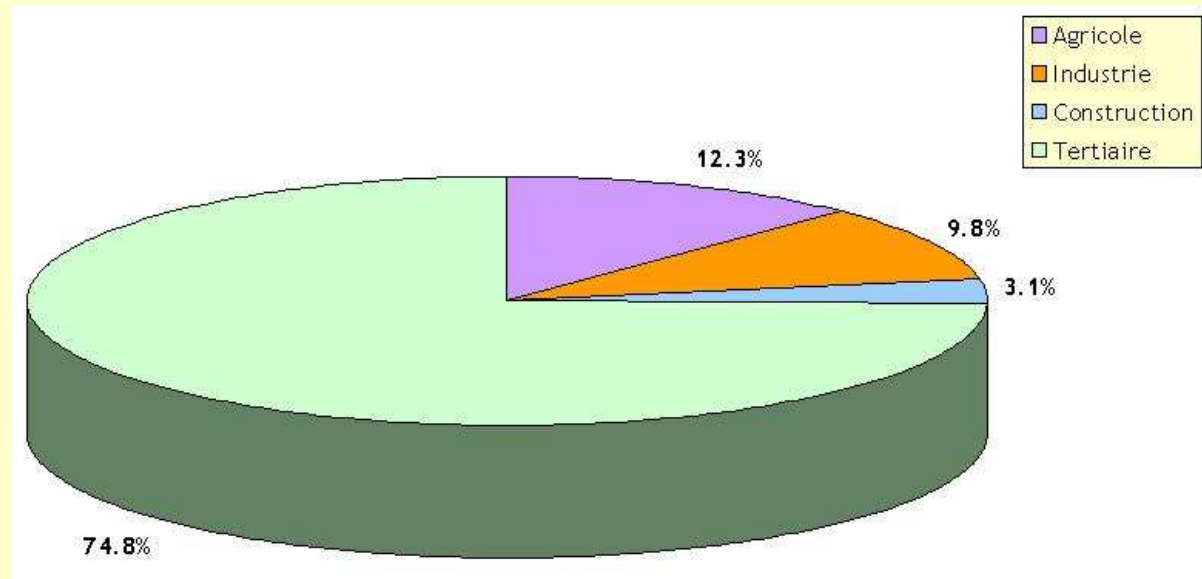
LES EMPLOIS LOCAUX

✓ A titre indicatif, la commune offrait 163 emplois en 1999.

✓ Cette offre était répartie de la manière suivante :

- 74,8 % des emplois étaient liés au secteur tertiaire,
- 12,3% au secteur agricole,
- 9,8% au secteur industriel,
- 3,1% au secteur de la construction.

Catégories d'emplois présents sur la commune en 1999



✓ 80% de la population active travaillent hors du territoire communal. Il existe **une inadéquation entre l'offre et la demande.** Cette inadéquation n'est pas liée aux secteurs d'emplois mais plutôt aux nombre d'emplois sur la commune inférieurs aux actifs ayant un emploi.

L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE

Les activités présentes sur la commune (source : site Internet de la CCI du Loiret)

- ✓ Une douzaine d'artisans (source : Listing fourni par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- ✓ Une trentaine d'**entreprises tertiaires** qui se déclinent selon plusieurs catégories :
 - ✓ **Transports** : plusieurs transporteurs routier de fret,
 - ✓ **Commerce de détails** : alimentation sur des éventaires et des marchés,
 - ✓ **Bureau d'étude** : Etudes et conseils en environnement, formation continue pour adultes, organisation de foire, salons, professionnels et congrès, études techniques
 - ✓ **Services** : un coiffeur, un supermarché, location de machines et d'équipements, installation d'équipements thermiques et de climatisation, électriciens, garagiste, magasin vestimentaire, société de holding, peintre en bâtiment,
 - ✓ **Hôtellerie-restauration** : Château du Bon Hôtel, un bar (le Colvert), Saint Anne, Auberge le Saint Hubert,
 - ✓ **Commerce de proximité** dont un supermarché, une boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie,
- ✓ 1 entreprise dans le **secteur industriel** : fabrication de briques et de tuiles.
- ✓ 2 entreprises dans le **bâtiment** comme travaux de terrassement ou construction d'ouvrages de genie-civil.
- ✓ Ces secteurs incluent aussi certaines **activités artisanales**
- ✓ 2 entreprises dans **l'agriculture** : Plantval spécialisée dans la culture de fruits et un élevage de chevaux et autres équidés...

- ✓ Il existe un certain nombres de **professions libérales** sur le territoire : 1 pharmacien, 2 médecins, 3 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 dentiste.
- ✓ Une **installation classée** le long de la RD 61 : **une carrière de l'entreprise DE BAUDUS Aymerie**



L'ACTIVITE AGRICOLE

Source : *SRISE DRAAF Centre- recensement agricole*

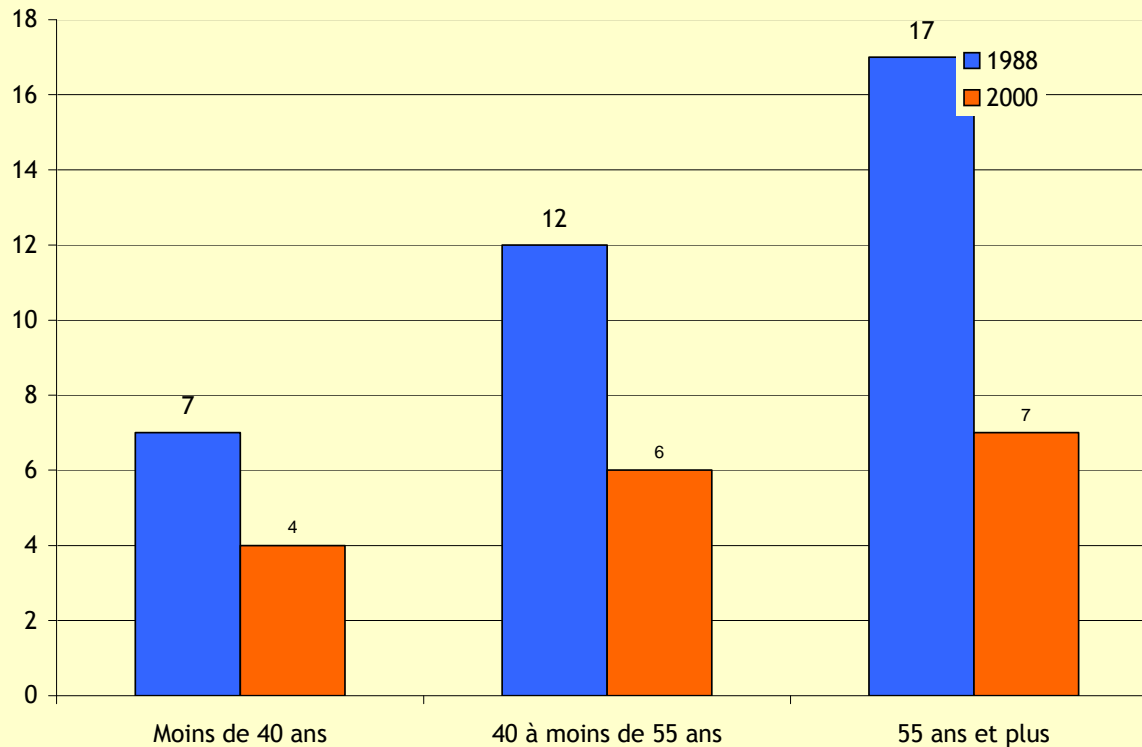
- ✓ Superficie de la commune : **5 921 ha**
- ✓ Superficie Agricole Utilisée (SAU) communale : **308 ha soit 5 % du territoire**
- ✓ Superficie Agricole Utilisée des exploitations dont le siège est recensé sur la commune : **399 hectares**
 - ↳ Des exploitants cultivent à l'extérieur de la commune.
 - ↳ La surface de la commune est majoritairement occupée par les boisements.

En 2000, il y avait **16 exploitations (de tout type)** à Ligny le Ribault (contre 36 en 1988 et 40 en 1979).



L'ACTIVITE AGRICOLE

- ✓ Taille moyenne des exploitations : 25 hectares.
- ✓ La tendance est à une stagnation de la taille des exploitations et une **diminution du nombre d'exploitants** qui ne sont pas remplacés après leur cessation d'activité.



- ✓ On constate en effet que le nombre de chefs d'exploitation a baissé de 36 en 1988 à 17 en 2000. Ils sont répartis de façon assez **uniforme par classe d'âge**. Le recensement datant de 2000, on peut supposer que certains exploitants de + de 55 ans sont partis à la retraite. Par conséquent, **on constate que le renouvellement des chefs d'exploitation se fait difficilement.**

L'ACTIVITE TOURISTIQUE

- ✓ La commune possède plusieurs curiosités touristiques et d'activités de loisir :
 - ✓ La Tuilerie de la Bretèche
 - ✓ Le Château de Bon Hôtel
 - ✓ L'Ecomusée
 - ✓ Le prés des Saules (parc)
 - ✓ Un parcours de pêche

- ✓ En projet : le parcours des mares

- ✓ Une offre diversifiée :
 - ✓ 1 Gîte d'étape d'une capacité de 16 lits.
 - ✓ 2 Chambres d'hôtes d'une capacité de 5 lits.
 - ✓ 4 Gîtes ruraux d'une capacité de 12 lits.



EQUIPEMENTS- Cadre de Vie

Équipements administratifs :

- ✓ Mairie
- ✓ Poste
- ✓ Ateliers municipaux
- ✓ Centre de secours

Équipement social :

- ✓ Une maison de retraite « YVOY LE MARRON »

Vie associative :

- ✓ Plusieurs associations sur le territoire.

Équipements sportifs / loisirs :

- ✓ Salle polyvalente
- ✓ Une bibliothèque
- ✓ Une maison des expositions
- ✓ Salle Saint Martin
- ✓ Stade/ terrain de football avec vestiaires
- ✓ Une petite salle de gym
- ✓ 2 cours de tennis à ciel ouvert

- ✓ Projets :
 - ✓ Réorganisation des locaux communaux.
 - ✓ Construction d'équipements sportifs.



Mairie



La Poste



Bibliothèque



Maison des expositions



Tennis

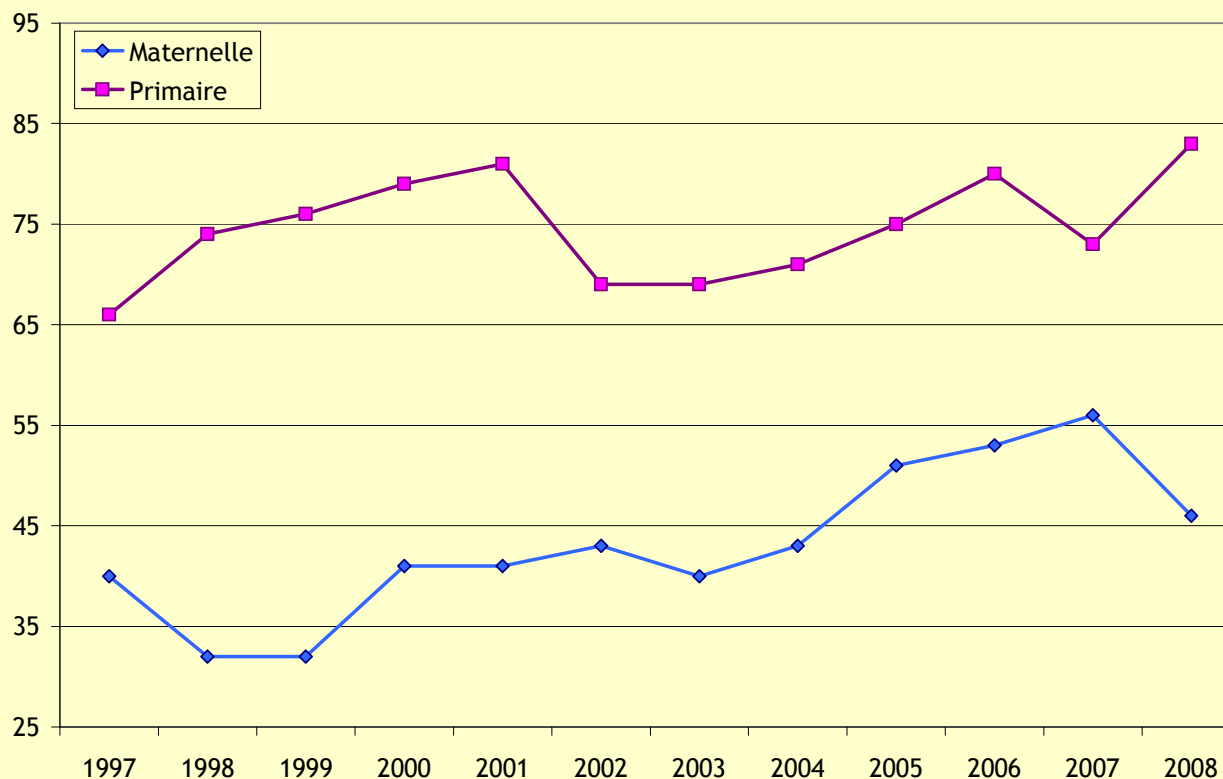
EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

✓ Le territoire communal accueille 1 école : 2 classes de maternelle et 4 classes de primaire.

✓ Un système de garderie péri-scolaire et une cantine sont actuellement en service.

✓ Le nombre d'élèves croît dans les écoles.

✓ Une légère croissance pour l'école maternelle : 0.38%.



✓ Une croissance plus soutenue pour l'école primaire : 2%.

✓ Une **croissance moyenne annuelle de 1,6%**.

✓ Les élèves vont ensuite au collège public de la Ferté Saint Aubin.

✓ Les étudiants sont dirigés ensuite vers le lycée Voltaire de la Source.

CONCLUSION

- ✓ La **croissance de la population** de Ligny-le-Ribault est continue depuis 1975. Cette croissance est liée à la fois au solde naturel et au solde migratoire positifs. On observe également une croissance des effectifs scolaires. Ce constat est le reflet d'un **territoire attractif**, notamment pour une population de jeunes actifs avec enfants.
- ✓ Cela explique **l'augmentation du nombre de résidences principales** . (+12% entre 1999 et 2006).
- ✓ L'habitat de Ligny-le-Ribault est dominé par la construction individuelle (près de 95%). L'offre locative, importante, représente 21,4% des résidences principales.
- ✓ En terme d'emplois, on constate une **inadéquation** entre l'offre et la demande qui entraîne des déplacements domicile-travail hors commune très importants.

ANALYSE DES RESEAUX

EAU POTABLE

- 1. Le réseau**
- 2. Points de prélèvements et stockage**
- 3. La qualité de l'eau**

Préambule

Rappelons que [l'article R.123-5 du code de l'urbanisme](#), stipule que peuvent être classés en zone urbaine (U) « les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont **une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.** »

De plus, [l'article R.123-6, du code de l'urbanisme](#), stipule que les zones à urbaniser (AU) sont les zones ouvertes à l'urbanisation et que « lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existants à la périphérie immédiate d'une zone AU **n'ont pas la capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, son ouverture à l'urbanisation peut être subordonnée** à une modification ou à une révision du PLU. »

D'où l'importance d'avoir une bonne connaissance des réseaux afin [d'ouvrir, de façon cohérente, des zones à l'urbanisation.](#)

Le Réseau d'eau potable

1. Le réseau

- ✓ Il est géré par la mairie de Ligny le Ribault.
- ✓ En 2003 : 590 branchements
72 262 m³ de consommation annuelle.

Quelles sont les données de 2009 ?

- ✓ Il présente un schéma maillé au niveau du bourg, presque exclusivement ramifié dans les écarts, où il est peu dense.
- ✓ Le lotissement de la Jumelerie est alimenté par le réseau de Jouy le Potier.
- ✓ Il n'existe aucune interconnexion du réseau d'adduction d'eau potable avec un autre réseau.
- ✓ La taille des canalisations est diverse variant entre un diamètre 40 mm et un diamètre 160 mm.

Le Réseau d'eau potable

2. Points de prélèvement et stockage

- Un **forage** réalisé en 1962, implanté au lieu-dit « Les Hautes Courcelles », d'une capacité journalière initiale de pompage de 900 à 940 m³.
 - Cet équipement a été modifié en 1993 et comprend 2 groupes immergés d'une capacité de 40 m³/h fonctionnant alternativement.
- ⇒ D'après l'étude menée en 2005, préalablement à la définition des périmètres de protection du captage AEP :
- La productivité de ce forage est satisfaisante.
 - Ce forage ne présente pas d'anomalie majeure.
- **Périmètre de protection du forage ?**
 - L'eau distribuée est stockée dans un château d'eau, situé à proximité du forage, d'une capacité de 250 m³.

Le Réseau d'eau potable

3. La qualité des eaux

L'article L.1321-1 du Code de la Santé Publique dispose que « [...] quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, [...] est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation ».

La potabilité des eaux doit donc être assurée par le respect des normes suivantes :

- la qualité **bactériologique** (virus, bactéries, parasites, etc.)
- la qualité **physico-chimique** : éléments chimiques indésirables ou toxiques (sels minéraux, nitrates, etc.)
- la qualité **organoleptique** : l'eau doit être agréable à boire, claire, fraîche et sans odeur.

Les caractéristiques bactériologique, physico-chimique et organoleptique sont bonnes.
Toutefois : une activité radioactive alpha relativement élevée.

La défense incendie

La défense incendie est actuellement réglementée par la Circulaire Interministérielle du 10 décembre 1951 (en cours de modification) :

Réseau de distribution :

⇒ La distance maximale entre deux poteaux est fixée à 300 m, soit un risque situé au maximum à 150 m du poteau par voies carrossables.

Réserves naturelles ou artificielles :

⇒ la distance entre deux réserves est portée à 800 mètres, soit un risque situé à 400 m maximum par voies carrossables.

L'application dans le Loiret apporte quelques adaptations :

Risques faibles : (habitat isolé = moins de 10 habitations) :

Réseau de distribution : débit de 30 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles/artificielles : volume disponible de 60m³ et distance maximale au risque de 200m.

Risques moyens :

Réseau de distribution : débit de 60 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles : volume disponible de 120 m³ et distance au risque de 200m.

La défense incendie

- LIGNY LE RIBAUT est caractérisée par la présence de nombreux poteaux incendie qui ne permettent pas une couverture satisfaisante du centre bourg ancien et de ses extensions.

Seul un poteau incendie débite plus de 60 m³/h sous 1 bar.

- Une carence importante dans les hameaux et les écarts bâtis, mais également en extrémité de réseau, dans le bourg.

L'ASSAINISSEMENT : EAUX USEES - EAUX PLUVIALES

- 1. Le réseau**
- 2. Le zonage d'assainissement**
- 3. Le traitement**

EAUX USEES- EAUX PLUVIALES

1. Réseaux

- La mairie est gestionnaire de l'assainissement des eaux pluviales et usées.
- L'assainissement est soit de type collectif séparatif soit de type individuel.

a. Réseaux d'eaux usées

- Le bourg et ses abords sont presque entièrement couverts par le réseau d'assainissement collectif.
- Vue l'étendue de la Commune, de nombreux écarts restent en assainissement autonome.

b. Réseaux d'eaux pluviales

- Les pentes assez marquées dans le bourg facilitent l'écoulement des eaux pluviales. Par ailleurs, l'habitat n'est pas très dense. Il en résulte que le réseau pluvial est assez disparate et essentiellement composé de canalisations de petit diamètre (diamètre 300 mm). Ces diverses canalisations se jettent dans le Cosson et dans le Patouillis ou dans les fossés effluents de ces cours d'eau.

EAUX USEES- EAUX PLUVIALES

2. Zonage d'assainissement

- **Zonage assainissement approuvé quand ?**
- Elaboration du zonage d'assainissement parallèlement à la révision du POS en 1996. Les dispositions retenues sont les suivantes :
 - Zones d'assainissement collectif : le bourg, route de Beaugency, la Bretèche et route de Villeny.
 - Zones d'assainissement non collectif sur le reste de la Commune.
- Un SPANC a été créé **en ?** la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin en est le gestionnaire.

EAUX USEES- EAUX PLUVIALES

3. Le traitement

- 1 station d'épuration :
- En rive droite du Cosson, au Sud Ouest du bourg.
- Mise en service en octobre 1981.
- De type boues activées - aération prolongée.
- D'une capacité de 1000 E-H.
- 438 foyers raccordés.
- Les eaux traitées sont rejetées dans le Cosson.

↳ Une capacité limitée.

↳ Le fonctionnement de la station d'épuration n'est pas satisfaisant. La qualité de l'eau traitée ne respecte pas la norme de rejet et la qualité du milieu récepteur s'en trouve dégradée.

RESEAUX DIVERS

- 1. Electricité**
- 2. Gaz**
- 3. Télécommunications**
- 4. Ordures ménagères**

ELECTRICITE-GAZ-TELECOMMUNICATION

1. Réseau de lignes électriques

- ERDF est gestionnaire du réseau.
- Article 332-15 du Code de l'Urbanisme vient d'être modifié par la loi du 4 août 2008 et la nouvelle application est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 :
 - ✓ Le branchement est toujours à la charge du demandeur.
 - ✓ La fraction de l'extension du réseau d'électricité située sur le terrain de l'assiette de l'opération de construction est à la charge du demandeur.
 - ✓ La partie de l'extension du réseau située sur le domaine public est à la charge de la collectivité compétente.
 - ✓ Une partie du coût de l'extension est financée par le concessionnaire du réseau à hauteur de 40% du coût (coefficient de réfaction).
- Sur la base du L111-4 du code de l'urbanisme, une commune ayant un PLU ne pourra pas refuser un permis de construire pour défaut ou insuffisance d'alimentation électrique. D'où l'importance d'avoir une bonne connaissance de la puissance du réseau électrique sur le territoire communal.

ELECTRICITE-GAZ-TELECOMMUNICATION

1. Réseau de lignes électriques (suite...)

- Par ailleurs, il existe un droit à l'obtention du permis de construire lorsque le terrain est situé à proximité (environ une centaine de mètres selon la jurisprudence) des réseaux.
- Selon **la loi du 10 février 2000**, l'électricité est un service universel, obligeant le service gestionnaire à desservir les constructions dans la limite du L.111-6.
- Servitude d'utilité publique relative à l'établissement des canalisations électriques

ELECTRICITE-GAZ-TELECOMMUNICATION

2. Réseau de gaz :

- Le gaz de ville n'est pas distribué dans la commune de Ligny-le-Ribault.

3. Télécommunications :

Internet ?

LES ORDURES MENAGERES

- La Commune appartient au SIVOM de Beaugency qui organise la collecte et le traitement des ordures.
- La **collecte** est assurée de façon **hebdomadaire** par VEOLIA.
- Traitement des ordures par l'UTOM de Saran.
- Une déchetterie présente sur la Commune.
- Le tri sélectif est organisé à la fois par ramassage individuel et par points d'apport volontaire.

CONCLUSION

- Carences en terme de desserte incendie.
- Dysfonctionnements de la station d'épuration.
- Des servitudes d'utilité publiques à prendre en compte.

E.C.M.O vous remercie pour votre attention.